



## Les alternatives à l'austérité et les méthodes possibles pour rétablir l'équilibre budgétaire

*Le texte qui suit est la proposition avancée par la Coalition de résistance pour l'unité syndicale étudiante (CRUES) quant aux manières de rééquilibrer le budget déficitaire du soi-disant Québec et surtout de **rebâtir un financement public robuste** sans réduction des dépenses, mais plutôt par augmentation des revenus disponibles. Le texte qui suit présente et décrit quatre solutions et alternatives possibles ainsi que le montant estimé qui serait généré par chacune. Il faut toutefois noter qu'elles ne sont qu'un modeste échantillon d'un tout provenant de deux organismes : l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et la Coalition Main rouge<sup>1</sup>. Les solutions proposées ci-dessous sont donc très loin d'être les seules envisageables.*

### L'impôt sur le patrimoine

Selon les données de Statistique Canada, le taux d'impôt effectif<sup>2</sup> provincial payé au soi-disant Québec depuis l'année 2000 est passé de 11,6% à 9,8% en 2022. Cette différence, ajustée à l'inflation, correspond à **6,9 milliards de dollars** perdus en revenus gouvernementaux pour une seule année.<sup>3</sup> Le graphique 1 provenant de l'IRIS illustre l'évolution de ce taux d'impôt effectif dans les années mentionnées précédemment, la ligne bleue représentant l'évolution au provincial et la ligne orange représentant l'évolution combinée au provincial et fédéral.

De plus, d'autres phénomènes tels que l'augmentation de la valeur des actifs immobiliers (399 à 1 351 milliards de dollars en dollars constants de 1999 à 2023) ainsi que

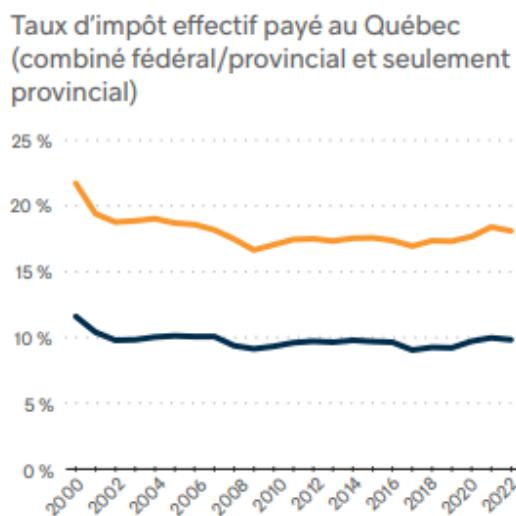
<sup>1</sup> La Coalition Main rouge est un regroupement d'organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires existant depuis l'automne 2009.

<sup>2</sup> D'après l'Office québécois de la langue française, un taux d'impôt effectif est obtenu en divisant le total payé en impôts d'une organisation par le total de ses revenus.

<sup>3</sup> Il faut prendre en compte que cette équivalence a été calculée pour l'année 2022, mais avec la répartition des revenus de l'année 2000. Il s'agit donc d'une valeur sous-estimée.

l'augmentation de la valeur des gains en capital (5,1 à 17,7 milliards de dollars en dollars constants de 2000 à 2022) ont contribué grandement à l'accumulation excessive du patrimoine<sup>4</sup> possédé par les plus riches au soi-disant Québec. Le graphique 3 provenant encore de l'IRIS suit l'évolution du patrimoine des ménages québécois, divisés en quintiles<sup>5</sup> allant du 20% des moins fortunés au 20% des plus fortunés, le tout ajusté à l'inflation.

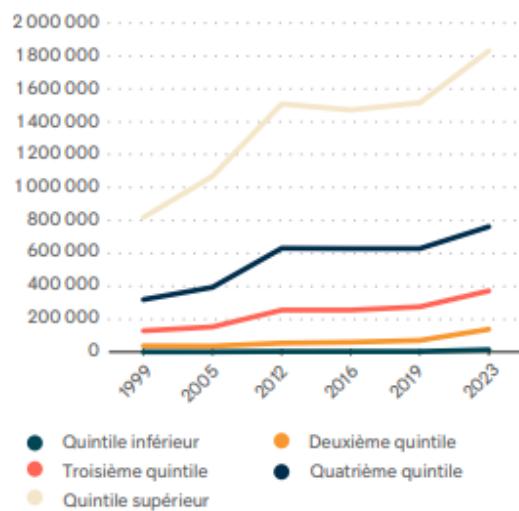
Graphique 1



SOURCES : Statistique Canada, Tableau 11-10-0034-01, calculs de l'auteur.

Graphique 3

Patrimoine (actif net) médian des ménages (familles économiques), par quintile, Québec, 1999-2023 (\$ constants de 2023)



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0049-01.

Ainsi, considérant que le seul impôt sur le patrimoine au soi-disant Québec est l'impôt foncier, que ce dernier est considérablement moins progressif que l'impôt sur le revenu et qu'il ne considère pas les moyens financiers des individus, l'IRIS met de l'avant une nouvelle proposition, appuyée par la CRUES, d'impôt sur le patrimoine. Le but serait d'augmenter les contributions fiscales des 10% des foyers les plus riches du soi-disant Québec.

<sup>4</sup> Le patrimoine défini par l'IRIS correspond à la richesse accumulée par un ménage, calculé en soustrayant tout ce qui est possédé (les actifs) par tout ce qui est dû (les dettes ou les passifs).

<sup>5</sup> Un quintile est un sous-groupe de personnes parmi cinq autres sous-groupes qui sont classés selon une caractéristique quantifiable. Ici, ils sont classés selon le patrimoine, donc la richesse.

De plus, selon l’Enquête sur la sécurité financière (ESF) de Statistique Canada, pour faire partie de ces 10%, il faudrait posséder au moins **1,8 millions de dollars<sup>6</sup>** en 2023. Leurs revenus collectifs, selon le directeur parlementaire du budget (DPB), s’élèvent à l’équivalent de **2 233 milliards de dollars** en 2025.

La proposition de l’IRIS revient donc à mettre en place un Nouvel impôt sur le patrimoine (NIP) pour les foyers possédant 2 millions de dollars et plus. Le taux de ce NIP débuterait à 0,2% pour un patrimoine de 2 à 5 millions de dollars et irait jusqu’à 1,25% pour 100 millions de dollars et plus. Le tableau 2 de l’IRIS ci-dessous illustre la proposition ainsi que les détails sur les paliers qui la composent. Le tout, si appliqué, permettrait d’ajouter **6,81 milliards de dollars** au budget actuel du gouvernement du soi-disant Québec.

Tableau 2

Recettes estimées avec le prélèvement d’un nouvel impôt sur le patrimoine (NIP) par tranches d’actifs détenus par les ménages québécois, 2025

|                                  | Part des ménages | Nombre de ménages | Total actifs détenus | Part des actifs détenus | NIP  | Recettes fiscales |
|----------------------------------|------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|------|-------------------|
| <b>Actifs de 0 à 2 M\$</b>       | 90 %             | 3 600 000         | 1 691 281 G\$        | 43,1 %                  | 0    | 0                 |
| <b>Actifs de 2 à 5 M\$</b>       | 9 %              | 360 000           | 1 259 632 G\$        | 32,1 %                  | 0,2  | 1,32              |
| <b>Actifs de 5 à 25 M\$</b>      | 0,9 %            | 36 000            | 533 676 G\$          | 13,6 %                  | 0,5  | 2,17              |
| <b>Actifs de 25 à 100 M\$</b>    | 0,09 %           | 3 600             | 243 293 G\$          | 6,2 %                   | 0,75 | 1,37              |
| <b>Actifs de plus de 100 M\$</b> | 0,01 %           | 400               | 196 204 G\$          | 5,0 %                   | 1,25 | 1,95              |
| <b>TOTAL</b>                     | 100 %            | 4 000 000         | 3 924 087 G\$        | 100,0 %                 |      | 6,81              |

SOURCES : Wodrich et Worswick, op. cit. STATISTIQUE CANADA, Tableaux 11-10-0049-01, 11-10-0075-01, 36-10-0661-01 et 17-10-0159-01. Calculs de l’auteur.

## Neuf paliers d’imposition pour les particuliers

En 1988, il existait seize différents paliers d’imposition pour les particuliers au soi-disant Québec. Il n’en reste que quatre de nos jours. De plus, le taux du premier palier, étant celui concernant les revenus de 0\$ à 43 790\$, est passé de 13% à 15% alors que celui du dernier palier, touchant les revenus de 106 555\$ et plus, est passé de 33% à 25,75%. Ainsi, malgré le fait que le Rapport sur inégalités mondiales de 2018 ait démontré que l’impôt progressif réduit les inégalités là où il est appliqué, on constate que le nôtre devient de moins en moins progressif.

<sup>6</sup> Ce montant revient à approximativement 2 millions de dollars en 2025 en prenant en compte l’inflation.

La Coalition Main rouge propose donc une nouvelle division des paliers d'imposition au soi-disant Québec, établissant neuf paliers au lieu de quatre, selon le tableau suivant :

| Palier  | Taux |
|---|------|
| 0 \$ <sup>4</sup> – 49 999 \$   | 15 % |
| <p>À noter que le premier 15 532 \$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base - 2020)</p> |      |
| 50 000 \$ – 59 999 \$   | 18 % |
| 60 000 \$ – 69 999 \$   | 20 % |
| 70 000 \$ – 99 999 \$   | 24 % |
| 100 000 \$ – 129 999 \$   | 28 % |
| 130 000 \$ – 149 999 \$   | 32 % |
| 150 000 \$ – 199 999 \$   | 34 % |
| 200 000 \$ – 249 999 \$   | 36 % |
| 250 000 \$ et plus  | 38 % |

Il faut noter que ce modèle ne changerait pas ce que **66%** des contribuables paient en impôts actuellement et viendrait même réduire les impôts de **26%** des contribuables. Ce ne sont que **8%** de tous les particuliers (ceux dont le revenu dépasse 100 000\$ par année) qui auraient à augmenter leur contribution. Pourtant, le tout amènerait plus de **2,5 milliards de dollars**<sup>7</sup> par année au budget du gouvernement. Il est aussi important de savoir que les taux présentés par le tableau ne représentent pas le pourcentage du revenu des contribuables qui serait imposé, mais plutôt le taux à payer lorsque le revenu se rend à ce palier.<sup>8</sup>

### Le taux provincial d'imposition des grandes entreprises

En date de septembre 2025, les entreprises au soi-disant Québec paient 15% d'impôts sur leurs revenus imposables pour le palier fédéral et 11,5% pour le palier provincial, pour un total de 26,5%. Ce taux total est moins élevé que la plupart des autres provinces et que plusieurs autres États aux soi-disant États-Unis avec une situation économique similaire au soi-disant Québec. Considérant la baisse de 13% du taux d'imposition fédéral en 15 ans, le taux provincial a de la marge pour augmenter comme c'était le cas pour la TVQ lorsque la TPS a progressivement baissé vers le début des années 2000.

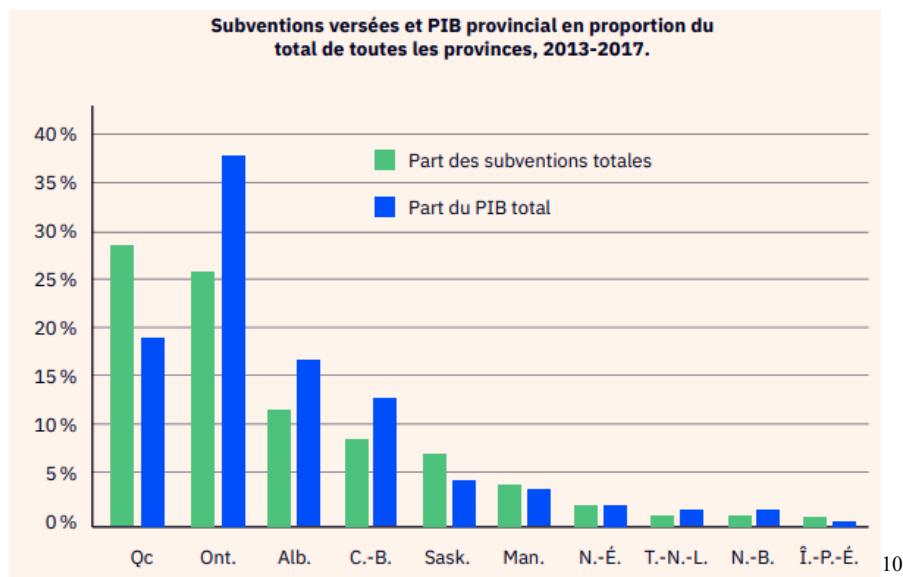
<sup>7</sup> Notez que cette valeur ainsi que les pourcentages plus haut correspondent à l'année 2021.

<sup>8</sup> À titre d'exemple, une personne ayant un revenu de 70 000\$ paierait 15% d'impôts pour ses premiers 50 000\$ (sans compter les premiers 15 532\$ de revenu), 18% pour les 10 000\$ entre ses 50 000\$ et 60 000\$ et 20% pour ses derniers 10 000\$ entre 60 000\$ et 70 000\$.

La proposition de la Coalition Main rouge, secondée par la CRUES, est d'augmenter le taux provincial d'imposition pour les grandes entreprises de 11,5% à 13%. Ce type de proposition amène souvent la crainte d'une perte de compétitivité par rapport aux autres provinces et États. Cependant, comme il a été mentionné, le soi-disant Québec ne ferait que se joindre à la moyenne de ses voisins avec ce taux d'imposition pour les grandes entreprises. De plus, en prenant en compte les bien meilleures conditions fiscales offertes par les soi-disant Canada et Québec, une variation si mineure de taux d'imposition n'est pas suffisante pour contrebalancer tous les avantages de demeurer dans la province. Bref, cette proposition ajouterait plus de **310 millions de dollars**<sup>9</sup> annuels aux coffres publics

### La réduction des subventions pour les grandes entreprises

En analysant le montant total de subventions que donne chaque province et en comparant le tout à leur PIB respectif, il est possible de constater que le soi-disant Québec est la province la plus généreuse en termes de subventions. Le graphique suivant compare la part du PIB et la part des subventions totales du soi-disant Canada données par chaque province entre 2013 et 2017 :



<sup>9</sup> Il faut noter que le calcul de la Coalition Main rouge dictait un montant plus faible. Cependant, le taux provincial a baissé de 0,1% depuis la date du calcul. Cela explique le montant recalculé en proportion par la CRUES.

<sup>10</sup> Même si les données de ce graphique ne sont pas très récentes, les pourcentages plus récents sont très similaires à ceux illustrés. La forme du graphique demeure donc la même.

Nous pouvons constater que le soi-disant Québec offre plus de subventions aux entreprises que le soi-disant Ontario, malgré le fait que le PIB de ce dernier est considérablement plus haut (en pourcentage du PIB national). La CRUES suit donc la Coalition Main rouge dans sa proposition de réviser les programmes de subventions pour les grandes entreprises (et non pas aux PME) puisqu'elles n'en ont pas réellement besoin et que la province demeurerait compétitive en ce qui concerne le montant des subventions. Le tout permettrait de sauver un montant de **500 millions de dollars** à peu près.

### **La grande ligne**

Il est très facile de croire que les budgets gouvernementaux sont des réserves limitées et trop restreintes pour combler les besoins de la population qu'ils englobent. Toutefois, les propositions présentées de l'IRIS et de la Coalition Main rouge totalisent à elles seules **10,12 milliards de dollars** en revenus supplémentaires annuels, bien assez pour couvrir le déficit budgétaire complètement presqu'en une seule année, pour répondre aux revendications de la CRUES ou bien sûr à celles de plusieurs autres instances et membres de la société civile. Ainsi, la restreinte budgétaire et l'austérité sont des choix délibérés et loin d'être nécessaires. Par ailleurs, toutes ces propositions sont hypothétiques. Les valeurs et montants qui y sont rattaché pourraient aisément être ajustées à la hausse ou à la baisse. En peu de mots, augmenter les revenus d'un budget gouvernemental, au lieu de réduire les dépenses et ainsi de s'engager dans de l'austérité, n'est absolument pas une option irréaliste et/ou contraignante dans ses manières d'être réalisée.

### **Bibliographie**

- Hébert, G. (2025). *Un nouvel impôt sur le patrimoine* (publication 30). IRIS. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2025/03/2025-Fiche-prebudgettaire-WEB.pdf>
- Coalition Main rouge. (2021). *Pour une société plus juste : Nous avons les moyens de faire autrement!*  
<https://www.nonauxhausses.org/wpcontent/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>
- Ministère des finances. (2025). *Impôt sur le revenu.*  
[https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/fiscalite/statistiques\\_fiscales\\_societes/impot\\_revenu.asp](https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/fiscalite/statistiques_fiscales_societes/impot_revenu.asp)